

Bulletin d'information de la Gymnastique Volontaire de La Tronche

Edito

Deux Gévettes coup sur coup, ce n'est pas habituel. Mais la parution de notre bulletin est tributaire de l'actualité du Club, c'est pourquoi vous avez droit à cette "*Gévette de Pâques*".

En effet, le COmité DIRecteur (CODIR) de notre association s'est réuni le 13 mars dernier en vue de faire le point sur nos activités, notre situation économique et notre fonctionnement, et pour préparer la saison prochaine.

A travers cette Gévette, le CODIR souhaite partager avec vous ses informations et interrogations. Un sondage par voie de mail vous parviendra ultérieurement pour recueillir votre avis sur divers sujets évoqués ici. Nous vous sommes par avance reconnaissants de bien vouloir y répondre le plus rapidement possible.

Le Bureau

Activités en salle



Dès la fin juin, la salle de La Pallud qui abrite nombre de nos activités sera en travaux. La salle du rez-de-chaussée doit être transformée en cantine pour la future école qui se construit à côté. Elle ne sera donc plus utilisable. D'autres travaux seront réalisés concernant le Dojo et la toiture (isolation thermique) qui devraient permettre une utilisation plus confortable du premier étage qui nous accueillera désormais.

Pilates et Gymnastique adultes

Alors que l'activité Pilates attire toujours plus de participants, les cours de Gymnastique adultes sont trop peu fréquentés (effet d'usure, manque d'intérêt ou autre ?), créant une situation économique problématique. Un rééquilibrage semble donc nécessaire et pourrait passer par la transformation d'un cours de gym actuel en cours Pilates. La création de nouveaux créneaux peut aussi s'envisager dans la limite des disponibilités des salles et des animateurs.



Gymnastique équilibre

Les sessions passées de gymnastique équilibre ont rencontré un succès incontestable. Deux sessions pourraient être prévues la saison prochaine, si la demande se confirme.

Gymnastique dans l'eau

L'arrivée de nouveaux participants aux cours a permis d'améliorer la situation financière de l'activité qui reste cependant fragile. Il est encore possible et souhaitable de renforcer les effectifs...

Nous sommes en attente d'informations de la mairie concernant les dates d'ouverture et les tarifs de la piscine pour la prochaine saison.

Activités en extérieur

Acti'March'®

Le cours actuel est à peu près rempli (quelques places disponibles). Serait-il opportun d'ouvrir un autre créneau dans la semaine pour accueillir ceux qui ne sont pas disponibles le lundi ou ceux qui souhaiteraient pratiquer plus d'une fois par semaine ?



Marche nordique

Cette activité, qui se pratique avec des bâtons, est en vogue. Elle stimule tout le corps et améliore les capacités cardiovasculaires. Faut-il créer une proposition ?



Randonnée pédestre

L'encadrement des sorties est assuré par des bénévoles, les Animateurs Bénévoles en Randonnée pédestre (ABR) formés par la FFEPGV (via son Comité Régional Auvergne Rhône Alpes). Les ABR actuels, actifs depuis plusieurs années, aimeraient pouvoir assurer moins de sorties en partageant avec de nouveaux(elles) et, pour certains, passer la main. Nous avons besoin de 2 ou 3 personnes pour cela. Bien sûr, les ABR en place sont prêts à aider les candidats. Les frais de formation sont pris en charge par le Club. **Appel aux bonnes volontés !**

Renseignements auprès de Christophe KIENY.

Notre Club

Il fonctionne avec des bénévoles dont certains sont au travail depuis de nombreuses années et souhaitent s'arrêter.

Dans l'immédiat, notre **Trésorier** Alain Cochet-Muchy, en poste depuis 9 ans, demande à être remplacé. Son rôle consiste à suivre et gérer les finances du Club (dont les inscriptions des adhérents) avec l'aide de nos secrétaires Geneviève et Gilberte, assistées de Chantal et

Claire, assurer le reversement à la Fédération d'une partie de la licence, gérer et régler les dépenses et les paies, en liaison avec le Président, le Bureau et le CODIR.

Le recours à un cabinet comptable professionnel est certes envisageable, mais son coût important rejaillirait nécessairement sur nos tarifs. C'est pourquoi un bénévole serait préférable.

Le Club fait appel aux bonnes volontés, celles-ci étant assurées d'être aidées.

>>> Rappelons qu'il faut un(e) Président(e), un(e) Trésorier(e) et un(e) Secrétaire général(e) pour une Association loi 1901. Si l'une de ces personnes manque, le Club ne peut pas exister.

Contrat d'engagement républicain (CER)

Le décret du 10 juin 2022 a mis en place ce contrat auquel toute association doit souscrire dès lors qu'elle requiert un soutien public. La Fédération a déjà signé ce contrat et demande aux clubs de le signer à leur tour, ce que beaucoup ont déjà fait.

Le CER comporte 7 engagements qui s'intitulent ainsi:

- 1) *Respect des lois de la République*
- 2) *Liberté de conscience*
- 3) *Liberté des membres de l'association*
- 4) *Egalité et non-discrimination*
- 5) *Fraternité et prévention de la violence*
- 6) *Respect de la dignité de la personne humaine*
- 7) *Respect des symboles de la République*

Le CODIR a examiné et approuvé ce contrat qui vous sera présenté lors de la prochaine AG.

Réduction d'impôts

Une partie du coût de la licence peut être déduite des impôts sur le revenu. Le reçu fiscal est attaché à votre licence que vous pouvez télécharger sur le site de la Fédération si vous ne l'avez pas reçue.



A tout âge, la Gymnastique Volontaire favorise le maintien en bonne santé par la pratique d'activités physiques et sportives adaptées. Pour aider à la pérennité et au développement de votre Club, parlez-en autour de vous, vous êtes les meilleurs « ambassadeurs » pour cela (une séance d'essai est toujours possible).

**Soyons toujours plus nombreux
pour découvrir et pratiquer nos activités,
pour aider au fonctionnement de notre Club !**